



Code de Conduite du Groupe A.Vogel

Comportement de base et responsabilités

Comportement de base

Nous opérons dans un environnement hautement réglementé. Nous nous conformons aux exigences légales et réglementaires ainsi qu'aux politiques externes et internes dans tous les domaines de notre activité, y compris les ventes et le marketing, la R&D et l'enregistrement, les achats et la production, l'assurance qualité et les ressources humaines, le secteur environnemental, les finances et la fiscalité, les données et les informations.

Nous prévenons la non-conformité en évitant de manière proactive les risques de non-conformité – dans la mesure du possible. Nous sommes conscients que la non-conformité peut entraîner des conséquences, telles que des avertissements, des amendes pour les individus ou l'entreprise, ou des risques pour la pérennité du groupe A.Vogel.

Base éthique de notre comportement

Le comportement éthique est basé sur le sens des responsabilités de chacun d'entre nous. L'honnêteté, l'équité et l'intégrité dans le comportement sont essentielles pour notre activité. S'ils font défaut, notre réputation est entachée. Nous nous engageons à respecter les mêmes normes de comportement éthique et de conformité, où que nous fassions des affaires.

Nous ne tolérons aucune forme de corruption. Nous ne corrompons pas les individus ou les fonctionnaires et n'acceptons pas de pots-de-vin. Nous divulguons les conflits d'intérêts potentiels ou perçus.

Nous respectons les droits de l'homme dans nos activités, dans nos opérations commerciales et dans les communautés au sein desquelles nous travaillons.

Nous agissons de manière politiquement et confessionnellement neutre et nous nous abstenons de toute remarque ou attitude désobligeante qui mettrait en cause l'intégrité et la dignité des individus et des communautés.

Nous promovons et protégeons l'intégrité scientifique et la recherche médicale.

Toutes les données, informations, rapports et déclarations dont nous sommes responsables doivent être corrects, vrais, précis, équitables et ne doivent pas induire en erreur ou déformer les faits. Cela s'applique à tous les types de documents, tels que les rapports annuels et financiers, les données de recherche et de développement, les notes de frais et les courriels.

Nous traitons en toute confidentialité les données confidentielles et personnelles qui nous sont confiées par des tiers. Nous veillons à ce que nos prestataires de services externes s'y engagent également.

Informations complémentaires concernant Nos Engagements

Clients

Avec pour objectif le plus haut niveau de satisfaction des clients, nous prenons des mesures pour assurer un approvisionnement ininterrompu de nos produits et services à nos clients.

Sécurité des consommateurs : Nous signalons les événements indésirables, dans les délais légaux, aux responsables de la sécurité des produits et des défauts de qualité (plaintes) et – si la loi l'exige – nous les transmettons aux autorités de régulation.

Partenaires commerciaux

Nos partenaires commerciaux respectent nos valeurs et nos principes éthiques.

Nous choisissons nos partenaires en fonction de leurs compétences, de leur intégrité et de leurs performances, ainsi que de la possession des licences nécessaires. Nous veillons à ce qu'ils respectent les normes convenues contractuellement tout au long de notre relation commerciale.

Information et marketing

La conformité est obligatoire pour les informations que nous envoyons aux groupes spécialisés (par exemple, les informations relatives aux produits). Cela s'applique également aux informations destinées aux consommateurs dans nos produits imprimés (p. ex. Gesundheits-Nachrichten) et dans les médias numériques (p. ex. site web, médias sociaux), ainsi qu'aux informations destinées aux tiers (p. ex. communiqués de presse, rapport annuel).

Médias sociaux

La création et l'exploitation de canaux de communication externes au nom du groupe A.Vogel (par exemple, Facebook, Twitter, Instagram, YouTube) sont généralement réservées aux responsables de la communication du groupe A.Vogel. Ces employés sont formés pour surveiller les canaux en cas d'événements indésirables et de plaintes relatives aux produits.

Les employés n'ont pas besoin d'enregistrer des comptes de médias sociaux privés. Toutefois, leur communication sur ces canaux ne doit pas avoir d'impact négatif sur l'entreprise. La communication sur nos produits est très réglementée, c'est pourquoi la publication de commentaires sur nos produits est à éviter.

En outre, nous disposons d'une directive qui régit la communication des produits du groupe A.Vogel par les employés. Elle tient compte des dernières tendances en matière de médias sociaux.

Informations complémentaires concernant la Qualité/l'Environnement

Nous n'effectuons pas de tests sur les animaux dans le cadre de nos activités. Si les réglementations en matière d'homologation l'exigent, nous attribuons des contrats à des entreprises tierces spécialisées dans les procédures peu invasives.

Nous protégeons la nature, notre plus important fournisseur de matières premières ! Nous minimisons les émissions de CO₂, la consommation d'eau et la production de déchets dans nos activités. En matière de gestion de l'énergie, nous continuons à être proactifs (c'est-à-dire à récupérer l'eau et la chaleur).

Les plantes médicinales sont cultivées biologiquement dans la mesure du possible. En outre, nous encourageons les habitats naturels et les mesures visant à accroître la biodiversité dans nos exploitations.

Informations supplémentaires concernant les Employés

Généralités

Nous créons des emplois permanents où tous les employés ont une chance égale de réussir.

Nous favorisons le maintien de la santé et de la sécurité au travail et évitons les risques.

Nous apprécions le travail de tous nos employés et leur offrons des possibilités de développement professionnel et de formation continue en fonction de leurs capacités individuelles.

Nous tenons compte de la performance de nos employés dans la réalisation de leurs objectifs, en adhérant aux valeurs de notre entreprise et par leur comportement.



Nous versons des salaires équitables et conformes au marché et ne tolérons aucune discrimination salariale, par exemple fondée sur le sexe.

Nous promovons un environnement de travail inclusif dans lequel nos employés, indépendamment de leurs antécédents personnels (tels que l'appartenance ethnique, la nationalité, l'état de santé), peuvent apporter leur pleine contribution et exprimer respectueusement leurs opinions.

Nous ne tolérons pas la discrimination, le harcèlement, les représailles, le manque de courtoisie et les brimades.

Utilisation des moyens de communication électroniques

Nous n'effectuons des communications professionnelles que par des moyens de communication électroniques appartenant à l'entreprise.

En outre, nous disposons d'une directive qui régit l'utilisation des ressources informatiques et des appareils personnels. Elle tient compte des dernières tendances en matière de technologies de l'information.

Informations supplémentaires concernant l'Indépendance

Nous examinons attentivement les risques financiers et les investissements et nous nous appuyons sur des informations financières complètes, exactes et contrôlées efficacement et en temps voulu.

Nous protégeons nos actifs, y compris notre réputation, nos droits de propriété intellectuelle, nos données, nos informations, nos produits et nos biens immobiliers, contre toute utilisation abusive, toute perte, tout vol et tout gaspillage. Nous assurons la confidentialité des données et des informations sensibles.

Nous respectons la propriété intellectuelle d'autrui. La propriété intellectuelle créée, développée ou acquise par les employés dans le cadre de leur travail appartient à notre entreprise.

Dictionnaire / Glossaire

Lois : Lois et règlements émis par la corporation compétente, qui s'appliquent à nous.

Directives : Directives externes et internes telles que les bonnes pratiques de fabrication (BPF), les bonnes pratiques de distribution (BPD), les bonnes pratiques cliniques (BPC), mais aussi nos règles et directives internes, pour les directives et règlements obligatoires.

Partie prenante : Toute personne qui peut faire valoir des intérêts envers une organisation. Cela inclut les clients, les employés, les fournisseurs, les actionnaires. Les parties prenantes collectives sont la société (c'est-à-dire les communautés politiques) et l'environnement (la nature). Dans la pratique, leur revendication ne se manifeste que par la prise de conscience des parties prenantes individuelles.